



Évaluation du programme de prévention des conduites addictives engagé dans deux CFA de Lorraine

(juin 2006 – septembre 2007)

Février 2008



SOMMAIRE

I - LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION	2
II - DES CFA TRÈS DIFFÉRENTS L'UN DE L'AUTRE, DES BESOINS TOUT AUSSI DISSEMBLABLES AVEC DES POINTS COMMUNS	3
1 - LES APPRENTIS DES CFA NE CONSTITUENT PAS UN GROUPE HOMOGENÈME DE JEUNES	3
2 - DES POINTS COMMUNS : L’AFFIRMATION D’UNE AUTONOMIE TOUT EN SE CONFORMANT AU MODÈLE D’UNE JEUNESSE FESTIVE ET CONSOMMATRICE	5
III - DES LOGIQUES DE FORMATION DIFFÉRENTES ENTRE LES CFA QUI INDUISENT DES PRATIQUES DISTINCTES DE PRÉVENTION	8
1 - LOGIQUE COMPRÉHENSIVE ET LOGIQUE NORMATIVE	8
2 - UNE PRÉOCCUPATION COMMUNE : LA GESTION DE L’OISIVETÉ DES APPRENTIS PENDANT LEUR PRÉSENCE EN CFA	10
3 - PRISE EN COMPTE DU MARCHÉ DE PRODUITS ALCOOLISÉS DANS L’ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES CFA	11
IV - LES OUTILS DE PRÉVENTION MIS EN ŒUVRE	12
1 - PERCEPTIONS SUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE INTERACTIF	12
2 - LES GROUPES DE PAIRS	14
3 - LES ADULTES-RELAIS	16
4 - LA COORDINATION DES OUTILS DE PRÉVENTION	18
V - UNE PRIORITÉ RECONNUE DANS LES DEUX CFA : L’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES APPRENTIS	18
VI – LE POINT DE VUE DE PARENTS ET DES MAÎTRES D’APPRENTISSAGE	20
VII - CONCLUSION ET PROPOSITIONS	21
1 – ÉLARGIR LE DIAGNOSTIC PRÉALABLE	21
2 – PRÉCISER DAVANTAGE LE MODÈLE DE PRÉVENTION PRIMAIRE EN LIEN AVEC LES RESPONSABLES ET LES FORMATEURS DE CHAQUE CFA	22
3 – RENFORCER LA PROPOSITION D’OUTILS DE PRÉVENTION PAR DES PROTOCOLES DÉTAILLÉS D’INTERVENTION DÉFINIS EN COMMUN AVEC LES PERSONNELS ET LES INTERVENANTS	22
4 – INTÉGRER DE MANIÈRE PLUS EXPLICITE LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS DANS UN PROGRAMME CONSOLIDÉ ET COHÉRENT DE PRÉVENTION	23
5 – DISPOSER AU SEIN DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT D’UN RÉPERTOIRE MIS À JOUR DES PARTENAIRES ET ACTEURS LOCAUX SUSCEPTIBLES D’INTERVENIR EN COMPLÉMENT OU DANS LE CADRE D’UNE ORIENTATION	23
6 – POSER LA QUESTION DE L’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES APPRENTIS EN DIFFICULTÉ	23

I - La démarche d'évaluation

L'ORSAS-Lorraine a été chargé d'une mission d'évaluation du programme régional de prévention des conduites addictives engagé dans les Centres de formation d'apprentis de Lorraine.

L'évaluation engagée se situe dans une logique formative et/ou récapitulative. La démarche a été entreprise alors même que le programme de prévention était encore en cours de réalisation et dans une étape de reconduction envisagée par les financeurs. Le but est donc d'apporter un regard extérieur sur la cohérence des actions menées en vue d'améliorer les actions programmées. Il s'agissait aussi de recueillir et de restituer des informations permettant aux financeurs de l'opération de se former une opinion sur le déroulement du programme en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses.

Pour mener à bien cette évaluation dans cette forme choisie d'un commun accord dès le départ, deux CFA sur les neuf concernés ont été sélectionnés. Ils ont été choisis sur la base du volontariat des responsables d'établissement et en veillant à leur diversité. Les deux établissements investigués sont le CFA agricole de Courcelles-Chaussy (Moselle) et le CFA des métiers du bâtiment et des travaux publics d'Arches (Vosges).

L'évaluation n'est donc pas exhaustive, car ne portant pas sur les neuf établissements concernés au cours de l'année. Mais dans la mesure où elle porte sur le processus mis en œuvre, l'information recueillie auprès de deux CFA très différents par le secteur d'activité concerné et le public accueilli peut être utile pour la compréhension de l'ensemble du programme.

Pour chacun des deux CFA, l'ORSAS a mené, de septembre 2007 à décembre 2007, des entretiens avec les responsables, les équipes de formateurs et les apprentis de seconde année qui, l'année scolaire précédente, avaient bénéficié des actions de prévention menées dans le cadre du programme régional.

Ces entretiens ont été complétés par des rencontres avec des parents et des maîtres d'apprentissage, mais uniquement pour le CFA de Courcelles-Chaussy.

Dans les deux cas, l'accueil réservé à l'ORSAS a été de très bonne qualité avec un accès facile aux informations souhaitées.

II - Des CFA très différents l'un de l'autre, des besoins tout aussi dissemblables avec des points communs

Les entretiens menés avec la direction, les personnels et les apprentis des deux CFA investigués ont d'abord permis de mettre en évidence que les centres de formation sont très différents l'un de l'autre, même s'ils répondent à une même mission de formation. Il apparaît donc peu opérationnel de vouloir définir un programme de prévention des addictions qui soit commun aux différents centres. Ce constat et cette orientation avaient été anticipés par les promoteurs de l'action financée par le Conseil régional puisqu'un diagnostic préalable avait été engagé pour fixer des objectifs adaptés à chaque CFA. Mais cet exercice, limité aux seuls responsables des centres de formation, ne semble pas toujours avoir pris en compte toutes les dimensions de cette diversité. C'est pourquoi il nous semble utile de détailler l'étendue des différences que nous avons pu constater et qui ont un lien direct avec la définition de programmes de prévention individualisés par établissement.

1 - Les apprentis des CFA ne constituent pas un groupe homogène de jeunes

Le fait d'être en apprentissage ne suffit pas pour qualifier les jeunes concernés par les actions de prévention. Au cours des entretiens de groupe menés avec eux, nous avons essayé de comprendre qui ils étaient du point de vue de leur appartenance sociale, de leur parcours scolaire, de leurs motivations à suivre ce type de formation. Certes la méthode utilisée était largement insuffisante pour parvenir à une analyse très fine des caractéristiques différenciées qu'on pouvait y déceler. Mais elle a néanmoins permis de repérer de grandes tendances qui suffisent à elles seules pour davantage adapter une action de prévention aux spécificités rencontrées.

Le CFA de Courcelles-Chaussy comprend deux grandes sections : travaux paysagers et métiers de l'agriculture (gestion, exploitation agricole). Le public de ces deux sections présente déjà, en interne, des différences fondamentales.

- Ceux qui suivent le cursus travaux paysagers sont, pour la plupart d'entre eux, issus de milieux urbains. La plupart d'entre eux travaillent dans des collectivités territoriales. Lorsqu'on les interroge sur leur activité professionnelle, ils citent volontiers la tonte des pelouses, l'entretien des espaces verts, le ramassage des feuilles mortes, etc.

L'orientation vers ce type de métier des apprentis rencontrés s'est souvent opérée, par défaut, à la suite d'un parcours scolaire perturbé. D'après l'expérience et le témoignage des formateurs, c'est dans ce groupe que l'on rencontre le plus de jeunes éprouvant des difficultés sociales et familiales.

- Les apprentis de la section agricole (métiers de l'agriculture) sont, à une ou deux exceptions près, des fils ou filles d'exploitants agricoles. Ils affirment un projet professionnel précis, celui de continuer à terme l'exploitation de leurs parents. Ils se définissent facilement comme de « futurs chefs d'entreprise ».

Dans leur discours, ils tiennent à se démarquer de leurs collègues de la section travaux paysagers qu'ils ont tendance à dévaloriser. La représentation qu'ils affichent des apprentis paysagers est assez sommaire et reprend toute une série de

stéréotypes qui peuvent circuler sur les agents d'entretien des services municipaux. Ils se qualifient eux-mêmes d'entrepreneurs ayant pour valeur le travail (se lever tôt, travailler tard, avoir des responsabilités).

L'opposition entre les deux groupes d'apprentis est vive. Elle est pour partie entretenue par les apprentis agricoles eux-mêmes, comme moyen de se donner une identité positive en tentant de déqualifier les autres. Mais au-delà de cette opposition affirmée et revendiquée, on observe effectivement des différences entre les deux catégories, notamment par rapport à la consommation de produits psychoactifs.

Les apprentis de la section travaux paysagers, issus pour la plupart de secteurs urbanisés et souvent de milieux sociaux plutôt défavorisés, affichent facilement une consommation régulière, actuelle ou passée, de cannabis. Ceux de la section agricole, nettement moins diserts sur la consommation de produits illicites qu'ils déclarent bannir, se vantent davantage de leurs consommations de boissons alcoolisées. Tout dans leur discours le plus apparent tente à valoriser l'alcool comme constitutif de leur milieu culturel.

Cette opposition entre les deux groupes par rapport à la consommation de produits psychoactifs est également affirmée par l'équipe des formateurs qui constatent plus de consommateurs connus ou suspectés de drogues illicites parmi les apprentis paysagers, alors que la consommation excessive d'alcool caractériserait davantage la section agricole.

Ce contraste doit cependant être nuancé, notamment par rapport à l'usage de drogues illicites. Les apprentis paysagers, parce qu'ils sont issus de milieux urbains, ont une plus grande facilité à parler spontanément de la consommation de cannabis dont on sait qu'elle est largement banalisée dans les villes. Le discours de leurs collègues issus des milieux agricoles subit le poids du tabou qui entoure encore l'usage de drogues illicites, même si celui-ci est moins prégnant aujourd'hui que par le passé. C'est dire que les propos tenus par les apprentis au cours des rencontres que nous avons menées avec eux sont pour partie surdéterminés par leur appartenance sociale et culturelle. Mais, cette réserve étant formulée, on peut assez facilement reconnaître cette différence comme une orientation qui différencie les deux groupes.

Les apprentis du CFA d'Arches préparant aux métiers du bâtiment présentent également, en interne, des différences selon les sections d'apprentissage observées. Nous avons mené des entretiens avec des apprentis de trois sections différentes : plombiers, peintres et maçons.

Les apprentis plombiers sont apparus comme partageant une forte conscience de leur devenir professionnel. La plupart d'entre eux se définissent comme de futurs chefs d'entreprise et savent qu'ils ont un avenir professionnel assuré qui leur permettra de disposer de revenus importants. Certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas hésité d'affirmer, sur le mode de la provocation, que « bientôt ils gagneront plus d'argent que leurs formateurs ». Ce constat peut également être fait, mais dans une moindre mesure, pour les apprentis peintres, l'arrogance juvénile en moins.

Les apprentis maçons se représentent leur avenir professionnel d'une tout autre manière. Ils ont la plupart intégré qu'ils seront des ouvriers, même si l'un ou l'autre partage également avec les plombiers le projet de se mettre à son compte comme artisan.

Bref, les apprentis du CFA des métiers du bâtiment sont tout aussi disparates que ceux du CFA agricole. En schématisant, on peut dire que le CFA des métiers du bâtiment rassemble

des fils d'artisans qui, en fonction de la filière choisie, constitueront demain « l'aristocratie » artisanale du monde économique lorrain et des fils d'ouvriers ou de milieux défavorisés qui, après un parcours scolaire chaotique, rejoindront les catégories sociales les moins avantagées.

Quelles que soient les différences constatées entre les apprentis du CFA d'Arches, on n'a pas observé pour autant, au moins dans leur discours, de spécificités particulières par rapport à leur consommation de produits psychoactifs. Si l'alcool est omniprésent dans leurs propos, la consommation de drogues illicites, notamment de cannabis, est peu évoquée, si ce n'est par forfanterie de l'un ou de l'autre. Les responsables du CFA ne confirment pas totalement ce constat, même s'ils observent, qu'après une période passée où la consommation de drogues illicites était plus prégnante, celle-ci soit devenue actuellement moins problématique ou moins visible.

2 - Des points communs : l'affirmation d'une autonomie tout en se conformant au modèle d'une jeunesse festive et consommatrice

Au-delà des différences entre les publics des CFA et entre les filières de formation d'un même établissement, les apprentis rencontrés présentent également des points communs.

Tous se définissent comme des salariés et expriment une certaine difficulté à vivre des périodes où ils se retrouvent en situation scolaire. Compte tenu de l'actualité du moment, ils ont surtout exprimé cette difficulté par rapport à l'interdiction qui leur est faite de fumer des cigarettes au sein de l'établissement.

Il faut, en effet, rappeler que l'article R3511-2 du code de la santé publique dispose qu'à partir du 1^{er} février 2007 l'interdiction de fumer est totale au sein des établissements d'enseignement publics et privés, y compris des centres de formation des apprentis. Cette mesure a eu immédiatement des effets pervers. Au CFA d'Arches, un tiers des apprentis pensionnaires ont préféré quitter l'internat pour pouvoir continuer à fumer en dehors des heures de formation¹. Le même phénomène a été constaté dans cet établissement, avec une proportion similaire, pour la fréquentation de la demi-pension. Une partie des apprentis préfèrent quitter l'établissement entre midi et 14 heures pour prendre un repas ou un sandwich en ville et pouvoir échapper ainsi à l'interdiction de fumer. Cette pratique a une répercussion immédiate sur la pratique éducative, car elle soustrait les apprentis qui font ce choix de la vigilance de l'équipe. Elle a également une incidence sur la consommation d'alcool pour ceux qui ont choisi de prendre leur repas de midi en dehors de l'établissement. La mairie s'est d'ailleurs plainte de la recrudescence de cannettes de bière vide jonchant les trottoirs du centre de la ville.

Dans la proximité des deux CFA, la vente de boissons alcoolisées profite de la clientèle des apprentis. Il peut s'agir d'un restaurant comme à Arches, de supermarchés ou d'épiceries de proximité. D'où la question de la manière d'intégrer cette réalité dans un dispositif de prévention de la consommation de boissons alcoolisées. Autrement dit comment ces commerçants peuvent être intégrés à une démarche collective et partenariale sur la réduction de ce type de consommation.

¹ Le choix de l'internat et de la demi-pension peut être reformulé par les apprentis chaque trimestre.

Les points communs les plus importants portent sur le salaire que touchent les apprentis et leur revendication à « vivre leur jeunesse » qu'ils identifient comme une période où des excès doivent être tolérés.

Les apprentis en première année d'apprentissage passent du jour au lendemain d'une situation financière où ils percevaient de l'argent de poche de leurs parents à une situation de salarié. Le salaire qu'ils perçoivent est fonction de leur âge et de l'année d'apprentissage. Avant 18 ans et en première année, un apprenti gagne 25 % du SMIC, soit 320 euros. Mais les apprentis du même âge du BTP gagnent 40 % du SMIC, soit 512 euros par mois, c'est le cas à Arches. S'ils sont âgés de 18 à 20 ans, ils perçoivent 525 euros la première année (640 dans le BTP) et 678 euros s'ils ont 21 ans ou plus (704 dans le BTP).

Si l'on suit ce que certains des apprentis ont affirmé au cours des entretiens, ce revenu peut être augmenté par des heures supplémentaires, voire des heures « au noir ». Certains, mais il s'agit certainement d'une minorité, car on ne possède pas de statistiques sur le sujet, peuvent donc se prévaloir de revenus qui avoisinent les 1000 euros par mois, voire plus.

Pour une partie d'entre eux, ces ressources mensuelles contribuent au revenu de leur famille. Mais, pour une autre partie, il peut aussi s'agir d'un revenu net alors qu'ils sont encore pris en charge par leurs parents. C'est dire l'importance qu'il y a à prévoir une éducation budgétaire dans leur cursus de formation, ce qui est organisé dans certains CFA. Toujours est-il que les apprentis disposent de revenus que d'autres jeunes du même âge n'ont pas parce qu'ils sont lycéens ou étudiants. L'accès aux produits psychoactifs, licites ou illicites, leur est donc facilité dès lors qu'ils souhaitent en consommer.

Ce salaire et leur statut de salarié les distinguent des autres jeunes du même âge qui n'ont pas encore rejoint le monde du travail. Cette distinction est d'ailleurs fortement revendiquée par les apprentis rencontrés. En choisissant l'apprentissage, et corrélativement la sortie de l'école, les apprentis reconnaissent accéder à une autonomie, à une prise de conscience de la réalité sociale en entrant dans les coulisses du monde des adultes. Cette prise de conscience est fortement exprimée, par exemple, au CFA de Courcelles-Chaussy où les apprentis côtoient des élèves du lycée agricole qui relève du même établissement. Au cours des entretiens réalisés avec eux, les apprentis des deux sections ont toujours revendiqué leur différence avec les lycéens du même âge. Ils se sont montrés très satisfaits d'avoir quitté le statut très dépendant d'élève pour atteindre une forme d'autonomie institutionnelle et parentale à laquelle ils n'avaient aucune chance d'accéder en persistant dans le système scolaire. C'est pourquoi, dans leur discours, ils dévalorisent en permanence les élèves du lycée avec qui ils n'ont que peu de contacts qu'ils ne recherchent d'ailleurs pas.

Mais en même temps qu'ils revendiquent cette autonomie et cette différenciation par rapport aux jeunes lycéens, en insistant sur leur salaire, l'entrée dans une économie personnelle qui en découle, ils désirent garder et profiter du statut de leur jeunesse. Ils entendent profiter de leur jeunesse et se conforment au modèle d'une jeunesse lycéenne ou étudiante où le jeune est fortement identifié, au-delà de ses activités scolaires, par un week-end avant tout défini comme ludique. C'est pourquoi, avec une certaine unanimité, le week-end est perçu par les apprentis rencontrés comme le moment par excellence où ils peuvent vivre leur jeunesse qu'ils entendent comme le moment de tous les excès autorisés en raison de leur âge. La « fièvre du samedi soir », qui commence quelquefois le vendredi soir, est un élément structurant de leur discours sur leurs loisirs. Avec, peut-être, une certaine

forfanterie, ils évoquent alors les fêtes auxquelles ils participent, aux excès qu'ils réalisent dans la consommation d'alcool. Et cela quel que soit le CFA ou la filière de formation suivie.

Pour illustrer ce constat, on peut citer quelques uns des propos tenus par les apprentis au cours des entretiens : « *Il faut bien que jeunesse se passe* », « *Rassurez-vous, on fait la fête, on commet des excès, on le sait. Mais dans deux ou trois ans, ce sera fini. On se rangera* », « *On est jeune, on en profite au maximum. A partir de 20-22 ans, on se pose. Notre objectif, c'est d'être des gars biens avec un bon travail, une maison et une vie de famille.* »

Cette revendication du week-end ludique peut aussi être portée par des parents, les excès d'alcool en moins. Cela est très net, par exemple, pour les parents des rares apprentis agricoles issus d'un milieu urbain. Dans les rencontres qu'on a pu organiser avec des parents de cette catégorie d'apprentis, la contestation des heures de travail le dimanche à la ferme est apparue. Comme s'il s'agissait d'un temps « volé » par rapport au modèle juvénile du week-end ludique que ces parents-là partageaient pour leur fils.

Que retenir de cette approche sur les caractéristiques des jeunes apprentis telles qu'elles ont pu apparaître au cours des entretiens réalisés avec eux et qui mériterait certainement d'être approfondie ?

Les équipes d'intervenants qui ont préparé le programme de prévention des conduites addictives en CFA ont fait précéder leurs actions d'une étape de pré-diagnostic qui leur a permis de définir leurs modalités d'intervention et de les adapter aux spécificités de chaque établissement. Mais peut-être que ce diagnostic n'a pas suffisamment pris en compte la parole même des apprentis eux-mêmes et la compréhension de leurs comportements et attitudes. En effet, ce diagnostic a porté sur les consommations constatées (alcool ou drogues illicites) dans les établissements, les actions déjà engagées et la gestion des conduites à risques, les ressources mobilisables en interne, le mode de fonctionnement des établissements, les outils de communication.

Il serait utile de compléter ce diagnostic par une approche directe des styles de vie différenciés des apprentis pour pouvoir situer leurs consommations éventuelles de produits psychoactifs dans une problématique d'ensemble. Avec la restitution des principaux constats issus des entretiens menés avec les apprentis, on voit qu'il est difficile de tenir un discours globalisant et unique par établissement. Il faut tenir compte des filières de formation, du parcours scolaire et social des jeunes qui se trouvent inscrits dans telle ou telle section d'apprentissage.

Pour un même CFA, au moins pour les deux qui ont été investigués, il y a plusieurs grandes catégories d'apprentis en première année. Ceux, par exemple, qui sont inscrits dans le cursus travaux paysagers viennent des centres urbains, et certainement pour une partie d'entre eux de milieux précarisés avec une exclusion vécue des lieux de socialisation traditionnels. L'élaboration et la diffusion de message de prévention peut tenir compte de ces styles de vie différents d'une catégorie à l'autre, surtout si on admet que les interventions de prévention peuvent ne pas être ciblées uniquement sur les produits et permettre des espaces de dialogue et d'échanges sur les difficultés particulières liés à leur environnement pour aider les jeunes à se construire une identité. Bref, une prévention qui s'attache aux sujets dans leur dimension sociale pour les aider à donner un sens à leurs expériences de vie.

III - Des logiques de formation différentes entre les CFA qui induisent des pratiques distinctes de prévention

Si les apprentis de première année ne constituent pas un groupe homogène susceptible de recevoir un même message de prévention, il en va de même au niveau de leur encadrement par les responsables des établissements et les équipes de formateurs.

Au-delà des différences de ressources disponibles en interne, de l'investissement passé ou actuel sur le champ de la prévention ou de l'éducation à la santé dans chaque établissement, il importe aussi de mesurer, dans un diagnostic préalable, la manière dont les acteurs de la formation perçoivent leur rôle et les sensibilités différentes qu'ils peuvent exprimer par rapport aux difficultés des jeunes et leur éventuelle consommation d'alcool ou de drogues illicites.

C'est là un point auquel nous avons accordé une vigilance particulière. Certes en ne travaillant que sur deux CFA, il est difficile de dresser une typologie de l'implication des responsables dans le processus de prévention mis en œuvre. Mais les entretiens menés avec ceux du CFA de Courcelles-Chaussy et ceux du CFA d'Arches permettent d'illustrer des différences d'approche qui auraient certainement été encore plus diversifiées si l'évaluation avait porté sur l'ensemble des CFA concernés par le programme de prévention.

1 - Logique compréhensive et logique normative

Au CFA de Courcelles-Chaussy, l'équipe qui suit en permanence et au quotidien les apprentis dans leur évolution est fortement féminisée, avec une conseillère principale d'éducation (ou faisant fonction) qui vient du secteur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. C'est une équipe très sensibilisée aux problèmes sociaux des apprentis et qui manifeste une grande écoute aux problèmes rencontrés par les jeunes. Toute son action est guidée par une priorité : pour favoriser l'apprentissage cognitif, fonction première d'un CFA, il faut que les jeunes soient dégagés le plus possible des problèmes sociaux qu'ils peuvent connaître et des soucis du quotidien qui polluent cet apprentissage. La consommation de drogues, lorsqu'elle existe, est d'abord perçue comme un symptôme et ce sont ses causes qu'il faut aussi traiter. Tout en organisant un rappel constant à la loi par rapport à l'usage de produits stupéfiants, l'équipe essaie aussi de comprendre les raisons de ces comportements délictueux.

La préoccupation sociale est constante et un savoir-faire fait d'attention, de compréhension et de traitement du problème est mis en œuvre chaque fois qu'une difficulté sociale est repérée chez un apprenti. Certes l'équipe se déclare plutôt démunie pour faire face à tous les problèmes sociaux auxquels elle se trouve confrontée, mais cela ne l'empêche pas de rechercher et souvent de trouver la solution la plus appropriée dans le respect des personnes concernées.

Le CFA d'Arches forme aux métiers du BTP. De par l'histoire même de ce type d'activité, c'est un monde à dominante masculine. Sauf erreur de notre part, il doit y avoir trois femmes seulement dans l'équipe de direction et de formateurs, hormis les secrétaires de direction. La logique qui prévaut est plutôt centrée sur l'apprentissage de connaissances et des savoir-faire professionnels dans un cadre normatif. L'approche éducative est plutôt fondée sur des

processus formels au travers notamment de règlements, de rappels à la loi et de respect de la discipline dont la fonction est de canaliser des conduites qui pourraient être perturbatrices.

Chaque apprenti dispose, à son arrivée et pour les trois années de sa formation, d'un capital de 100 points. Chaque manquement au règlement intérieur est sanctionné par une perte de points, sans possibilité de les racheter. Exemples : être en état d'ébriété coûte 30 points, consommer du cannabis 50 points, être auteur d'un trafic de drogues 100 points. Ce capital une fois perdu, l'apprenti est exclu de l'établissement.

L'approche normative et le souci du respect de la loi par les jeunes conduit l'établissement à solliciter chaque année l'intervention de la gendarmerie pour contrôler la possession de cannabis par les apprentis et éventuellement les fouiller. Ce contrôle a lieu à une date inconnue des apprentis mais attendue et crainte du fait de l'histoire des pratiques institutionnelles rapportée avec plus ou moins de déformations par les plus anciens. Ces opérations « coups de poing » sont relayées par la presse locale après leur réalisation pour que « *les choses soient claires et transparentes* ».

La préoccupation aux difficultés sociales éventuelle des apprentis est également prise en compte par l'établissement. Un encadrant, un des quatre animateurs éducateurs que compte l'établissement est spécialisé dans cette fonction qu'il assume sous l'autorité du responsable de la cellule d'animation. Pour mener à bien cette mission, il anime une Cellule d'écoute ouverte aux apprentis rencontrant des difficultés personnelles dans le cadre de leur formation. Pour l'année de formation 2006-2007, ce sont 47 jeunes différents sur les 900 apprentis accueillis par intermittence par le CFA qui ont eu recours à cette cellule d'écoute mise en place il y a trois ans.

Le CFA de Courcelles-Chaussy est un site ouvert, néanmoins la vigilance de l'équipe et des formateurs fait que ceux qui franchissent la barrière symbolique de clôture aux heures non prévues sont vite repérés. Celui d'Arches est un lieu clos par un grillage et un système de visiophone.

Bref deux approches différentes avec, à chaque fois, leur histoire, leurs raisons et leur légitimité qu'il ne nous appartient pas de discuter. Mais deux approches qui nécessitent une analyse fine du processus éducatif engagé pour comprendre l'importance donnée aux messages de prévention. A priori, en confrontant les deux expériences singulières des deux CFA investigués, on voit apparaître deux options possibles de la prévention des conduites addictives : une « prévention normative », plutôt incantatoire, qui rappelle les règles et donne des informations sur les méfaits des consommations prohibées, sans toujours se poser la question de leur réception par les personnes concernées et une « prévention expérientielle »¹ et compréhensive qui valorise une approche par le social et la compréhension des motivations individuelles des comportements.

L'élaboration d'un programme régional de prévention peut prendre en compte cette dualité de logiques dans le cadre d'un débat préalable avec les équipes des CFA pour privilégier l'un

¹ La distinction conceptuelle entre prévention normative et prévention expérientielle est inspirée de la communication « Les addictions, un objet spécifique de la prévention » du Dr Alain Morel, directeur médical du Centre Spécialisé « Le Trait d'Union » (Boulogne) faite aux Premières assises nationales de la prévention des conduites addictives, les 29 et 30 septembre 2005.

ou l'autre des modèles en fonction des attentes et des choix pédagogiques propres à chaque établissement. Cela d'autant plus que les attentes explicites ou implicites des équipes concernées portent justement sur le modèle d'intervention à privilégier.

Lorsqu'on demande aux personnels des équipes éducatives ou de formateurs, ils attendent un soutien extérieur qui puisse les aider à définir par eux-mêmes la stratégie de prévention la plus adaptée à leurs publics et à leur mode de fonctionnement. Cette demande est exprimée de manière explicite au CFA de Courcelles-Chaussy qui, comme on l'a expliqué, privilégie une approche plus sociale tout en reconnaissant l'importance de l'apport d'informations de base sur les méfaits de la consommation excessive d'alcool ou l'usage de produits illicites.

Au CFA d'Arches l'attente exprimée est peut être moins formalisée, mais le personnel rencontré regrette son isolement face à la question complexe des drogues et attend un soutien extérieur pour l'aider à préciser sa demande. Le responsable du service animation, en charge de la prévention des conduites addictives, a regretté que la séance d'information auprès des apprentis organisée dans le cadre du programme régional n'ait pas été préparée avec lui-même et n'ait pas été discutée après sa réalisation.

2 - Une préoccupation commune : la gestion de l'oisiveté des apprentis pendant leur présence en CFA

Au-delà des différences dans les pratiques éducatives constatées dans les deux établissements, les deux CFA sont confrontés à une problématique qui leur est commune, avec toutefois des modalités distinctes. Les deux établissements ont à faire face à une relative oisiveté des pensionnaires pendant les heures libres.

Au CFA de Courcelles-Chaussy, les apprentis rencontrés ont déclaré s'ennuyer pendant leur temps libre, notamment après les cours et avant l'extinction des feux pour les internes. Livrés à eux-mêmes, certains s'éclipsent dans les bois aux alentours du centre ou dans des recoins pour fumer, malgré l'interdiction. D'autres profitent de ce temps pour consommer de l'alcool. En été, et en se fiant aux témoignages recueillis, un système est mis en place par certains pour conserver au frais des bouteilles de bière en les attachant à un fil et en les plongeant dans la rivière adjacente au site.

Les apprentis demandent les uns la création d'une salle de loisirs ou d'un foyer socioculturel où ils pourraient avoir des loisirs et un temps organisé de convivialité, les autres l'accès à cette salle dont ils connaissent l'existence. Ce lieu existe sur le site, mais la plupart des apprentis rencontrés semblaient en ignorer l'existence, alors même qu'ils cotisent annuellement pour le fonctionnement de ses activités. Les autres, même s'ils savent que cette possibilité de loisirs existe, estiment « *qu'ils y sont interdits de séjour* ».

Il est vrai que ce foyer, implanté sur le site de l'enseignement agricole de Courcelles-Chaussy, dépend du lycée. Or les apprentis n'ont pas et ne souhaitent guère avoir de relations avec les lycéens qu'ils veulent ignorer pour les raisons évoquées précédemment, la réciproque étant tout aussi vraie. Par ailleurs, les rapports entre les personnels du lycée et du CFA sont quelquefois difficiles. Il en résulte une relative méconnaissance de cette possibilité de loisirs organisés.

Les responsables du CFA de Courcelles-Chaussy, informés de cette demande, et conscients que cette oisiveté pouvait avoir une incidence sur des pratiques cachées de consommation

de tabac, de cannabis ou d'alcool, ont été très réactifs et ont aussitôt informé oralement et par voie d'affichage de la possibilité offerte aux apprentis de fréquenter le foyer du lycée. Un accompagnateur a été prévu pour vaincre les résistances possibles à la fréquentation d'un équipement perçu comme réservé aux lycéens.

Dans leurs représentations de la vie en CFA, les apprentis établissent un lien direct entre leur oisiveté subie et la consommation d'alcool, de tabac, voire de cannabis, même si cela est interdit. Pour argumenter leur position, ils évoquent leur récent séjour organisé à Paris avec un hébergement en auberge de jeunesse où l'offre de loisirs et d'occupation était constante. Selon leurs dires, les consommations de produits étaient fortement réduites par rapport à ce qu'ils peuvent connaître pendant les semaines de formation en CFA. Ce point de vue est d'ailleurs confirmé par les enseignants qui les ont accompagnés. L'absence de temps morts et l'occupation constante sont alors avancées comme explications.

Il en irait de même, selon les apprentis, pendant les semaines où ils sont chez leur employeur et en famille. Investis dans leur travail quotidien, ils seraient moins tentés de consommer des produits psychoactifs, notamment des boissons alcoolisées, que lors de leur semaine mensuelle de formation en CFA. Le samedi soir restant toutefois une exception qui n'appartient ni au temps de la formation, ni au temps du travail, mais à « leur jeunesse » avec une revendication de pouvoir faire la fête.

Au CFA d'Arches, un foyer équipé de jeux de société et de jeux électroniques fonctionne pour les apprentis pendant leur temps libre. L'oisiveté s'y manifeste différemment. Environ un quart des 900 apprentis de passage au CFA sur l'année habite Saint-Dié. Les horaires d'arrivée du train le lundi matin et ceux du départ le vendredi en fin d'après-midi ne coïncident pas avec les horaires d'ouverture et de fermeture du centre. Il en résulte, à chaque fois, un temps d'attente d'environ une heure. Ce temps d'inoccupation est propice à la fréquentation des cafés et à la consommation d'alcool.

3 - Prise en compte du marché de produits alcoolisés dans l'environnement immédiat des CFA

Ces deux exemples montrent que la prévention ne consiste pas seulement à vouloir changer les comportements des gens mais aussi à agir sur les modalités d'accès aux produits alcoolisés. D'où l'importance d'un diagnostic qui replace les comportements des jeunes dans l'environnement dans lequel ils évoluent.

Pour les deux CFA étudiés ici, l'environnement commercial des établissements de formation est en effet à considérer comme partie intégrante du diagnostic des comportements addictifs des apprentis. Quelle que soit la commune d'implantation, chaque CFA est à proximité de supermarchés, voire de discounteurs où les prix sont très bas, d'épiceries de quartier, de restaurants, bref d'établissements de vente d'alcool qui ont intégré le public des CFA dans leur étude de marché et leur chiffre d'affaire prévisionnel. La voiture est pour un grand nombre d'apprentis externes le salon d'attente de réouverture des cours où ils écoutent de la musique, consomment des produits alcoolisés, et où ils stockent leurs packs de bière.

IV - Les outils de prévention mis en œuvre

La stratégie mise en œuvre pour la prévention des conduites addictives a fait appel à différents outils d'intervention à destination des apprentis et des adultes qu'ils soient parents, employeurs ou encadrants de la formation.

Le travail à destination des jeunes s'est appuyé sur le théâtre interactif, la mise en place de groupes de discussion et d'outils de médiation culturelle, la prévention par les pairs, la création d'un lieu d'écoute et d'accompagnement. Celui destiné aux adultes comportait la constitution d'un socle commun de connaissances, la mise en place d'adultes relais, des actions d'information et de débats avec les parents et les employeurs.

Au moment où nous sommes intervenus dans les deux établissements concernés, toutes ces actions n'étaient pas encore mises en œuvre. Et lorsqu'elles l'ont été, le niveau de réalisation était très différent d'un établissement à l'autre. Le CFA d'Arches, par exemple, n'a bénéficié que d'une séance d'information et de débats autour des consommations addictives avec les apprentis.

L'écart constaté entre le programme initial annoncé et ses réalisations effectives peut s'expliquer par au moins deux aspects :

- Le calendrier de la mise en œuvre des actions. Notre intervention s'est située en cours de réalisation du programme.
- Le degré de réceptivité et d'implication des équipes éducatives chargées de la mise en œuvre du programme. Les deux CFA se situent en effet dans des processus différents de prise en compte de la dimension santé dans la formation des apprentis. Celui de Courcelles-Chaussy est engagé depuis longtemps dans une démarche d'éducation à la santé que le programme régional de prévention des conduites addictives est venu renforcer par des moyens et des opportunités supplémentaires. Au CFA d'Arches, les outils de prévention proposés n'ont pas rencontré un cadre préexistant aussi favorable. Certes des actions d'information sur la santé sont ponctuellement proposées mais elles n'apparaissent pas comme intégrées dans un processus global d'éducation à la santé qui dépasse la simple addition de séances d'information. L'attente par rapport à un soutien pour repenser le processus d'éducation à la santé, à partir du thème des addictions, ne semble pas y avoir été satisfaite. Le responsable du service animation, en charge de cette problématique, le regrette en soulignant son isolement relatif par rapport à cette question.

L'évaluation ne peut donc porter que sur les actions effectivement engagées là où elles ont été entreprises.

1 - Perceptions sur la pièce de théâtre interactif

Le théâtre interactif avait pour but de mobiliser sur une séance de deux heures les apprentis pour à la fois faire passer un message, mais aussi pour mieux connaître leurs représentations sur l'usage de drogues licites et illicites et des risques inhérents à cette pratique en ouvrant la possibilité pour les jeunes de s'interroger et d'échanger de façon participative. Les objectifs étaient donc divers : informer, diagnostiquer, proposer un temps d'expression et de débat, préparer un travail de prévention mené par les pairs en suscitant des courants de solidarité au sein des groupes d'apprentis.

La représentation théâtrale n'a été donnée qu'au CFA de Courcelles-Chaussy. Deux séances ont été organisées en janvier 2007 et ont rassemblé 80 jeunes. Elles ont été suivies par des groupes de discussion organisées dans la foulée en fin janvier et début février 2007 par groupes de 15 personnes. Il est difficile d'en mesurer l'impact réel, mais on peut restituer la manière dont les apprentis l'ont perçue et dont ils en ont rendu compte quelques mois après la représentation. Les réactions sont très différentes en fonction des deux filières du CFA et recourent ou font écho aux représentations sur les consommations de drogue que chacun des deux groupes exprime.

Les apprentis de la section travaux paysagers ont été les plus réceptifs au message proposé par la pièce de théâtre qu'ils ont jugée intéressante. Encore que l'on peut s'interroger sur la part du discours obligé dans les propos qu'ils ont tenus au cours de l'entretien, c'est-à-dire dans un cadre défini comme une démarche d'évaluation. Ils ont surtout retenu combien ils pouvaient être influençables face à une proposition de consommation d'un joint de cannabis. Et c'est autour de cette influençabilité qui peut les caractériser individuellement qu'ils ont débattu au cours de l'entretien mené avec eux. L'intérêt qu'ils ont vu dans le message qu'ils ont perçu se limite toutefois à la prise de conscience par des non-fumeurs des risques liés à la consommation de cannabis. Ils doutent par contre de l'intérêt de ce type de message pour ceux qui sont déjà installés dans des pratiques de consommation.

Au moment de l'entretien, la pièce peut se résumer de la manière suivante, telle qu'ils l'ont exprimée eux-mêmes avec une certaine unanimité : « *Les fumeurs de cannabis incitent les non-fumeurs à consommer. Il faut surtout ne jamais commencer. Ca peut entraîner des tas de problèmes, surtout des problèmes familiaux* ».

Les apprentis de la section agricole se sont montrés par contre plus critiques à l'égard de la pièce de théâtre. Ils se sont déclarés peu ou pas concernés : « *Nous on ne touche pas à ces produits, donc on n'est pas concernés. Les fumeurs c'est de la racaille, on n'est pas des délinquants. On n'a pas les mêmes délires.* » Avec ces propos résumés, mais symptomatiques, on retrouve la structure même de leurs représentations par rapport aux drogues illicites et leur volonté de s'affirmer différents de leurs collègues de la section travaux paysagers. C'est également pourquoi ils se sont déclarés plutôt gênés dans les moments d'interactivité. La même remarque a été faite au sujet des groupes de discussion qui ont suivi, alors que l'autre groupe d'apprentis a apprécié ce moment de débats entre eux et avec les intervenants. Ils l'ont d'autant plus apprécié que les thèmes abordés ne se limitaient pas à la drogue mais portaient sur différents thèmes qui les concernaient, notamment la sexualité.

Au cours de l'entretien que nous avons mené avec les apprentis de la section agricole, le refus de se sentir concernés par la consommation de drogues illicites a été dominant alors qu'ils se sont montrés beaucoup plus prolixes sur leur consommation d'alcool. Néanmoins, au cours de l'entretien, une fille a reconnu que la consommation de cannabis pouvait aussi exister dans son groupe mais que celle-ci était masquée. Son intervention a suscité de la part de ses camarades de classe des rires gênés plutôt significatifs.

La résistance manifestée par les apprentis de la section agricole pour parler spontanément des drogues illicites, sujet tabou même avec un support les y incitant comme la pièce de théâtre, mériterait d'être retravaillée en lien avec l'équipe éducative. Une stratégie possible serait d'aborder le sujet par détour et non pas de front, tout en se situant dans la durée et le recommencement constant.

Les personnels enseignants ayant assisté au théâtre interactif ont exprimé une perception positive de cette manifestation et se félicitent des échos favorables qu'ils ont pu recueillir auprès des apprentis aussitôt après la représentation et le débat qui s'en est suivi. Quelques personnels regrettent cependant que le nombre de participants ait été trop important à chaque séance (environ 45 jeunes). Pour eux, cette importance numérique a conditionné le déroulement de la séance de théâtre qui se voulait interactive. Plus concrètement, ils pensent que le nombre a placé les apprentis davantage en spectateurs au détriment de la démarche participative permettant de prendre spontanément la parole, surtout pour les plus jeunes et les plus timides d'entre eux.

2 - Les groupes de pairs

L'objectif fixé par la constitution de groupes de pairs ne réside pas dans la prise en charge de situations problématiques et individuelles, mais dans la facilitation de l'accès à une prise en charge réalisée par des professionnels. L'éducation par les pairs est une ressource de plus en plus utilisée dans l'éducation à la santé chez les jeunes. Elle repose sur l'idée que les jeunes accordent plus de crédits aux sollicitations et aux conseils de pairs qu'aux recommandations et injonctions familiales et institutionnelles. Elle part également du principe que la proximité d'âge et de situations permet aux pairs de mieux repérer des difficultés éventuelles chez leurs camarades et de les orienter avec une persuasion renforcée vers des professionnels.

Il reste toutefois à opérationnaliser ce modèle éducatif. Or, dans l'état d'avancement que nous avons eu à connaître par rapport aux groupes de pairs qui ont été mis en œuvre uniquement au CFA de Courcelles-Chaussy, trois questions de méthode se posent : le choix des pairs, la définition précise de leur rôle et leur formation.

- Le choix des pairs

Sans préjuger du développement que va encore connaître le recours aux groupes de pairs, on peut en effet s'interroger sur la manière dont les pairs ont été choisis.

- Pour la section agricole (45 apprentis), la plus imperméable au discours sur les drogues illicites, la suggestion de former en son sein un groupe de pairs n'a pas rencontré d'écho favorable. Interrogés sur ce refus, les apprentis concernés nous ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas concernés et qu'ils ne comprenaient pas très bien les raisons de cette proposition ni les missions qui auraient pu être confiées aux pairs.
- Pour les apprentis de la section travaux paysagers, nettement plus nombreux (245), nous avons pu en discuter avec deux groupes, ceux préparant le CAPA et le BEPA Travaux paysagers. Deux cas de figure se sont présentés.

Pour le premier groupe, les apprentis qui se sont portés volontaires pour tenir ce rôle sont des jeunes qui déclarent n'avoir jamais consommé aucun produit, ni alcool, ni tabac, ni cannabis et qui sont réputés pour leur abstinence auprès de leurs camarades de classe.

Si le rôle des pairs est d'être un médiateur crédible pour faire passer des messages de prévention, on peut s'interroger sur le choix qui a été opéré sur la base de candidatures spontanées. Car leur abstinence affichée les prive de fait de toute crédibilité au regard de leurs camarades. Les propos moqueurs à leur égard ont fusé au moment où la question de la perception des pairs a été posée au cours de

l'entretien collectif avec les apprentis de la section concernée. On leur a reproché de ne rien connaître sur le sujet de la consommation d'alcool parce qu'ils ne s'y sont jamais essayés. Du coup, les pairs en question, rencontrés séparément, désespèrent de leur fonction, se sentent isolés du groupe et se demandent à quoi ils peuvent servir. Ils souhaitent se rendre utiles en diffusant de l'information sur les risques liés aux consommations excessives d'alcool ou l'usage de cannabis. Mais ils reconnaissent en même temps que leur intervention envisagée risque d'être trop théorique et manquer d'expériences ou de vécu et qu'elle souffrirait d'un manque de persuasion.

Cette appréciation peut être différente si leur rôle est davantage porté sur leur médiation possible pour faciliter l'accès à un professionnel du soin ou de la prévention. Car il ne s'agit plus de diffuser une information ou des conseils mais d'orienter un collègue en souffrance qui s'ouvrirait à eux dans le cadre d'une relation individuelle de proximité ou d'amitié. Mais cette situation ne s'est pas encore présentée.

- Pour le second groupe travaux paysagers, le choix des pairs, tel qu'il a été opéré, et toujours basé sur des candidatures spontanées, se pose d'une tout autre manière. Les apprentis auto-désignés comme pairs sont peut-être ceux-là même qui rencontrent le plus de problèmes avec la consommation de produits stupéfiants. Ils savent donc de quoi ils parlent. Mais on peut néanmoins s'interroger sur les motivations de leur candidature et se demander si leur souhait de contribution à la prévention des addictions ne relève pas aussi d'un désir, plus ou moins conscient, d'y trouver un moyen pour résoudre leurs propres difficultés.

Certes il n'y a pas forcément incompatibilité entre le rôle de pair et un rapport problématique aux produits stupéfiants. Encore faut-il que cette dimension soit prise en compte dans la supervision du groupe de pairs et qu'il y ait une diversité des motivations dans le groupe de jeunes désignés pour remplir cette fonction.

- Le rôle et la formation des pairs

Au moment où nous les avons rencontrés (octobre 2007), le processus de mise en place des groupes de pairs n'était pas encore achevé. Les informations recueillies et les appréciations qu'on peut en tirer doivent donc être relativisées. Toujours est-il qu'à ce moment-là, les pairs se sentaient plutôt isolés et avaient une idée plutôt imprécise sur le rôle qu'ils pouvaient tenir. Ils avaient bien conscience qu'on attendait d'eux d'être des acteurs du processus de prévention mis en place, mais ils avaient du mal à définir leur rôle.

Face à cette incertitude, plusieurs pistes d'action ont été évoquées, comme par exemple l'idée de créer une association de prévention au sein du CFA. Cette association aurait pour objectif d'organiser par eux-mêmes des sessions d'information sur les risques liés à la consommation de produits. Mais en même temps ils doutaient de la pertinence de cette proposition en raison de l'alternance et de leur présence intermittente au sein du CFA.

Ils regrettent également que leur groupe de pairs n'ait d'existence que lorsque l'intervenant en prévention les réunit. En dehors de ces mobilisations, le groupe n'a pas l'impression d'exister. Bref, comme ils l'ont dit eux-mêmes, *« on attend du concret, on sait qu'on est pairs mais sans plus, quand l'intervenant extérieur n'est pas là les pairs ne se rencontrent pas, on attend une initiative »*.

Désireux de faire contribuer à une prévention individuelle ou collective sur les risques de la consommation d'alcool et de drogues illicites, les pairs éprouvent des difficultés quand ils veulent transmettre des informations. Dans l'état actuel des choses, les différentes tentatives auxquelles ils se sont essayés se sont soldées par des refus et des échecs. Ils se montrent donc en attente d'une formation sur ce sujet.

- L'intervention des pairs : une action qui reste à modéliser

Construite sur un principe qui a fait ses preuves dans le domaine de l'éducation à la santé, l'intervention des groupes de pairs engagée dans le cadre du programme de prévention reste donc encore à modéliser. A notre avis, il serait nécessaire de définir un cahier des charges plus précis où seraient précisés les critères et les modalités de sélection, la fiche de poste, autrement dit ce qu'on attend d'eux et les engagements pris par les candidats, notamment en matière de formation et de supervision par un intervenant extérieur.

La question de la crédibilité des pairs, principe de base sur lequel repose ce type d'action, ne doit pas seulement être référencée à l'âge et au statut partagé d'apprenti appartenant à une même section de formation, mais également aux pratiques passées ou actuelles de consommation de produits.

On a vu, en effet, combien les pairs qui se montraient abstinents de tout type de produit étaient plutôt mal perçus dans leur rôle par leurs collègues de classe. On peut citer, en miroir à cette expérience, la manière dont les interventions de Vie libre, mouvement national de « buveurs guéris », sont perçues par les apprentis, toutes sections confondues.

Le discours et les expériences relatées par les intervenants de Vie libre sont appréciés par les apprentis. Ils y trouvent une richesse d'informations et accordent aux intervenants une grande crédibilité. Mais, pour autant, le mécanisme d'identification ne joue pas, en raison de leur âge. L'information diffusée est intégrée par rapport à la problématique de l'alcoolisme, c'est-à-dire la dépendance à l'alcool, elle l'est moins par rapport à la consommation juvénile, même excessive. Les jeunes ont alors l'impression que l'information diffusée, aussi intéressante soit-elle, ne les concerne pas, mais les renseigne sur leur père, des parents ou des proches nettement plus âgés qu'eux, voire éventuellement sur leur employeur.

3 - Les adultes-relais

La pratique d'adultes-relais se développe actuellement autour de la problématique des conduites à risques, notamment en milieu scolaire. C'est en s'appuyant sur ce type d'expériences que les promoteurs du programme de prévention ont envisagé de proposer cette modalité d'action, notamment au CFA de Courcelles-Chaussy.

L'objectif d'un réseau d'adultes-relais est de renforcer les capacités d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes, interlocuteurs des jeunes, dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques.

Dans le cas du CAF de Courcelles-Chaussy, la proposition a été formulée à l'ensemble des personnels au cours de la formation de l'équipe éducative qui a eu lieu à la mi-janvier 2007. Un groupe de 10 à 13 volontaires issus de toutes les catégories de personnel de l'établissement a été mis en place. Il s'est réuni une première fois au mois de juin. Une autre

réunion a été programmée pour octobre avec la participation de psychologues de l'École des Parents et des Éducateurs.

Comme pour les groupes de pairs, le temps de l'évaluation ne se superpose pas exactement avec le temps de l'action. Autrement dit, au moment où nous nous sommes entretenus avec les personnels pour connaître leur point de vue sur le programme de prévention, le processus adultes-relais était encore en cours de constitution. C'est dire que les informations recueillies sur ce sujet sont à situer dans la chronologie de l'action et ne préjugent en rien de sa réalisation finale.

La séance de formation initiale au cours de laquelle le groupe d'adultes-relais a été formé a été jugée plutôt positive, mais insuffisante en elle-même. Le contenu proposé, à savoir des informations sur les différentes addictions, est jugé trop généraliste et pas suffisamment interactif.

Pour la fonction d'adultes-relais, les personnes concernées se déclarent encore dans l'attente d'une précision sur leur rôle. Mais pour autant, même si celui-ci n'a pas encore été clairement explicité, leur discours et leurs attentes montrent qu'elles ont très largement intégré le concept avant même qu'il ne soit détaillé et explicité. *« Les jeunes viennent nous parler et on ne sait pas comment faire. On a besoin de formation sur le sujet pour pouvoir faire le relais ».*

La demande et les attentes des personnels adultes-relais sont précises :

- disposer d'outils pour être à l'écoute des problèmes rencontrés par les jeunes et détecter les comportements à risques
- savoir se montrer disponible (*« Si on a une attitude de disponibilité, les jeunes viennent facilement vers nous. Mais souvent, par défaut de formation, on se sent impuissant, alors on renvoie le jeune vers la conseillère d'éducation. Il est important que les jeunes voient qu'ils peuvent nous faire confiance et qu'il y a une suite. »*)
- savoir comment aborder la question de l'usage de produits psychoactifs avec ceux qu'ils repèrent comme susceptibles de consommer ou qui s'adressent spontanément à eux
- mieux connaître les différents organismes ou professionnels pouvant prendre le relais. (*« On a eu une liste des différents organismes. Mais cela ne suffit pas, car on ne sait pas concrètement ce qu'ils font. »*)
- définir en commun un protocole d'intervention ou de signalement lorsqu'un apprenti est surpris en train de fumer du cannabis (*« Si je vois qu'un jeune fume du shit, qu'est-ce que je dois faire ? Faut-il toujours le dire ? »*)
- ne pas limiter la fonction des adultes-relais à la prévention primaire des conduites addictives, mais y intégrer les comportements de violence, d'automutilation et, plus généralement, les problèmes de souffrance ou les difficultés sociales que peuvent rencontrer des jeunes.

On voit à travers les attentes formulées que le dispositif adultes-relais est encore en construction. Les tâches qui restent à faire relèvent de la définition précise de la fonction d'adultes-relais et d'un protocole d'intervention, d'un programme de formation aux

pratiques d'écoute et d'observation en situation, de rencontres régulières d'échanges permettant de discuter et de capitaliser les expériences.

4 - La coordination des outils de prévention

Dans les deux CFA étudiés, mais davantage à Courcelles-Chaussy qu'à Arches, les équipes éducatives n'ont pas attendu le programme de prévention des conduites addictives financé par le Conseil régional pour inscrire l'éducation à la santé dans la formation des apprentis. Avant la mise en place de ce programme et pendant son déploiement, les CFA font appel à des ressources extérieures pour traiter des questions de sexualité ou de consommation d'alcool. Des associations comme AIDES ou Vie libre interviennent régulièrement. Pour ce qui a trait plus particulièrement à la consommation de produits illicites, une habitude de travail avec les formateurs relais anti-drogue (FRAD) existe. Au CFA de Courcelles-Chaussy, l'infirmière du lycée est sollicitée régulièrement pour des interventions dans le domaine de la santé.

Deux dispositifs de prévention coexistent donc au sein des CFA étudiés : celui qui préexistait au programme régional et celui introduit par l'initiative du Conseil régional. Les personnels responsables des actions de prévention et/ou d'éducation à la santé dans les deux établissements assurent la continuité et la mise en cohérence de ces deux dispositifs concomitants. La question reste néanmoins posée de l'intégration de ces différents outils dans un seul et même dispositif coordonné, un seul et même programme, même si des financements différents sont mobilisés. Car le risque existe de voir se développer, dans les établissements, un système stratifié en fonction des opportunités et non pas construit autour d'objectifs définis en commun et mobilisant l'offre existante. Il semble donc important de pouvoir fédérer les différents intervenants sur le champ de la santé et/ou de la consommation de produits psychoactifs pour qu'ils posent, en lien avec l'équipe éducative, les objectifs à atteindre et les régulations à mettre en œuvre.

V - Une priorité reconnue dans les deux CFA : l'accompagnement social des apprentis

Le contexte social des jeunes en apprentissage est bien souvent à l'origine de la fluctuation de la motivation dans leur parcours et de freins à leur réussite. Pour les deux CFA étudiés, les personnels et responsables interviewés ont insisté sur les problèmes sociaux rencontrés par une fraction plus ou moins importante des apprentis.

Cette préoccupation sociale est mise en œuvre de manière différente selon les établissements.

Au CFA Arches, une action « Cellule d'écoute » du service animation vise à résoudre les problèmes sociaux et comportementaux. Il s'agit de prendre en compte, par une écoute personnalisée, les problèmes de la vie des jeunes en formation et d'assurer un lien avec les structures locales d'aide aux familles.

Pour l'année 2006-2007, 47 apprentis rencontrant des difficultés personnelles, sociales ou comportementales ont été reçus en entretien à leur demande dans le cadre de la cellule d'écoute. Ce nombre, relativement réduit au regard de celui des apprentis accueillis tout au long de l'année (900), n'est pas représentatif de la problématique sociale rencontrée au sein

de l'établissement, car il ne concerne que ceux qui ont effectivement fait la démarche vers la cellule d'écoute. Or ce recours a lieu le plus souvent in extremis, alors que la tension ressentie par les apprentis concernés les conduit à une recherche de rupture du contrat d'apprentissage.

D'après les statistiques d'activité réalisées par l'animateur de la cellule d'écoute, les raisons principales du recours à ce dispositif concernent des problèmes personnels et familiaux (24 cas sur 47). Les problèmes de comportements ou de motivation arrivent en seconde position (15 cas sur 47) suivis par les problèmes d'addiction à des substances (5/47) et scolaires (3/47).

Au CFA de Courcelles-Chaussy, l'approche des difficultés sociales rencontrées par les apprentis est toute différente. Elle est prise en compte par l'ensemble des personnels qui en réfèrent à la conseillère principale d'éducation. Les formateurs estiment que 30 à 40 % des apprentis en cycle CAPA (Certificat d'aptitude professionnel) sont concernés par des difficultés sociales. Ils seraient proportionnellement moins nombreux en BPA (Brevet professionnel).

Les difficultés rencontrées sont très diverses. Elles peuvent être liées à leur origine sociale et familiale. C'est le cas, par exemple, avant l'entrée même en section d'apprentissage, au moment où il faut trouver un maître d'apprentissage et être accompagné par les parents. Or pour les familles désocialisées, cette étape présente déjà un handicap à surmonter pour les jeunes candidats à l'apprentissage (comment s'habiller correctement pour être présentable, quelle est l'image donnée par des parents au chômage ou eux-mêmes en situation difficile, etc.). Les difficultés concernent aussi la vie quotidienne de jeunes une fois admis en CFA : accès à un logement pour les rapprocher de leur employeur, problèmes de transport, difficultés rencontrées dans l'accès à des soins dentaires ou ophtalmologiques, etc. Bref, les difficultés sociales rencontrées par une partie importante des apprentis constituent une préoccupation constante de l'équipe éducative du CFA de Courcelles-Chaussy qui privilégie une approche systémique où tous les aspects sont perçus comme interdépendants.

L'approche des problèmes sociaux d'une partie des apprentis se pose surtout au niveau des réponses à y apporter. Les responsables éducatifs se sentent plutôt isolés face à cette question. Ils connaissent les relais susceptibles d'intervenir, ils éprouvent toutefois des difficultés à les mobiliser et attendent des initiatives des pouvoirs publics en ce sens, notamment du Conseil régional même si cette dimension sociale ne relève pas de ses compétences. Leurs attentes portent notamment sur une sensibilisation des acteurs institutionnels dont c'est la compétence à la problématique spécifique des difficultés sociales des jeunes en apprentissage.

VI – Le point de vue de parents et des maîtres d'apprentissage

Le protocole initial de recueil d'informations prévoyait des entretiens avec les parents et les maîtres d'apprentissage des apprentis concernés par le programme de prévention des conduites addictives.

Pour des raisons pratiques de disponibilités, cette approche n'a toutefois pu être réalisée qu'au CFA de Courcelles-Chaussy.

La réunion du conseil d'administration du CFA (16 novembre 2007) a été mise à profit pour mener un entretien collectif avec les délégués des parents qui y siègent. Plus d'une centaine de maîtres d'apprentissage ont été rencontrés au cours de quatre entretiens collectifs organisés lors de leur réunion annuelle de début d'année scolaire (le 30 novembre 2007).

Les parents rencontrés se sont davantage situés sur le registre de la demande d'information sur les actions menées que sur celui de l'expression d'attentes particulières. Au cours de l'entretien, ils se sont montrés très attentifs au descriptif détaillé des actions de prévention engagées au cours de l'année écoulée et ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'engagement du CFA sur cette orientation de prévention auprès des jeunes.

Dans l'ensemble, ils se montrent plus au courant de la consommation d'alcool de leur enfant en apprentissage que des consommations éventuelles de drogues illicites. Et, par rapport à l'alcool, on observe, selon le milieu professionnel d'appartenance (agriculteurs exploitants ou salariés d'entreprise), des attitudes plus ou moins compréhensives à l'égard de débordements occasionnels ou festifs de consommation. Non pas qu'ils les approuvent formellement dans le discours tenu, mais leurs sourires entendus donnent à comprendre que cela fait partie de toute une culture en milieu rural et agricole avec laquelle il faut bien composer.

Par contre, ils se montrent peu informés sur la consommation de drogues illicites par leurs jeunes, sauf éventuellement lorsque ces derniers ont traversé la ligne de l'abus. En revanche, ils se montrent davantage inquiets sur les consommations de drogue par les jeunes en général, y compris en milieu rural. Ils ont conscience de l'accès et de la disponibilité du cannabis aujourd'hui facilités en milieu rural. Leur attente porte moins sur la prise en compte de ce type de consommation par leurs propres enfants que sur l'environnement dans lequel ils évoluent, autrement dit sur l'offre potentielle de drogues et les risques qui y sont attachés.

Les maîtres d'apprentissage se montrent plus loquaces sur les pratiques de consommation de produits psychoactifs par leurs apprentis. Mais leur préoccupation porte essentiellement sur leur responsabilité d'employeur en cas d'accident sous l'emprise d'un produit stupéfiant et sur les comportements à tenir dès lors qu'ils ont un doute de consommation de cannabis, sans pour autant en avoir la certitude.

VII - Conclusion et propositions

L'évaluation du programme régional de prévention des conduites addictives auprès des apprentis de neuf CFA de Lorraine a été menée en s'appuyant sur deux établissements très différents par rapport au secteur d'activité : le CFA agricole de Courcelles-Chaussy et le CFA des métiers du BTP d'Arches.

Parce que l'objectif de l'évaluation portait sur le processus mis en œuvre dans ces deux établissements, les informations recueillies et l'analyse qui s'en suit peuvent servir de point de comparaison et de réflexion pour les sept autres CFA.

Il importe de prendre en compte que l'évaluation a été menée entre septembre et décembre 2007, alors que le processus observé était encore en cours de réalisation. C'est pourquoi l'analyse proposée ne doit pas être considérée comme définitive, mais bien comme un apport à la réflexion et à la reconduction éventuelle du programme.

1 – Élargir le diagnostic préalable

Le démarrage du programme de prévention a été précédé par un diagnostic mené auprès des neufs établissements sélectionnés pour connaître notamment le mode de fonctionnement des CFA, la prévalence des consommations de produits addictifs, les réponses apportées par les équipes et les différentes actions de prévention engagées dans le domaine de l'éducation à la santé et de la prévention de la consommation d'alcool ou de drogues.

Ce diagnostic, réalisé principalement par des réponses écrites à une grille d'entretien, mériterait d'être complété par d'autres thèmes d'interrogation et se situer également dans une approche plus qualitative que quantitative permettant de repérer avec plus de nuances les comportements de consommation des jeunes.

Les entretiens menés avec les jeunes des deux CFA observés ont montré que les apprentis ne constituaient pas une catégorie homogène. Au-delà des dissemblances qu'il peut y avoir entre deux établissements relevant de secteurs d'activité différents, il y a des différences importantes entre les apprentis d'un même CFA. A Courcelles-Chaussy, les jeunes de la section agricole ont des comportements et des représentations des produits addictifs différents de leurs collègues de la section travaux paysagers. Ils ne sont pas issus des mêmes milieux sociaux et familiaux. De même, au CFA d'Arches, les apprentis plombiers et les apprentis maçons ne se situent pas sur la même trajectoire professionnelle et sont également issus de milieux différents. C'est dire que tout programme de prévention doit s'adapter à ces différences en interne et ne pas être uniforme pour un même CFA.

Le diagnostic peut également porter sur la différence des consommations des apprentis selon qu'ils sont en formation au CFA et selon qu'ils sont en situation de travail ou en famille. Différentes informations fondées sur les déclarations des apprentis eux-mêmes laissent supposer que la consommation de produits psychoactifs, notamment l'alcool, serait différente selon les temps et les lieux de leur apprentissage, hormis les excès du samedi soir. Si cet aspect devait se confirmer, les raisons d'une éventuelle surconsommation d'alcool pendant le séjour en CFA sont à approfondir en prenant en compte l'offre environnante.

Le constat préalable passe également, et justement, par une appréhension plus complète de l'environnement immédiat dans lequel évoluent les apprentis pendant leur temps de formation. A partir des entretiens menés autant avec les apprentis qu'avec leurs enseignants, on a pu observer l'importance d'un marché légal de boissons alcoolisées dans un périmètre jouxtant les établissements (supermarchés, cafés, épiceries de proximité). Ce fait peut faire l'objet d'un développement particulier dans le diagnostic préalable, car il appelle l'imagination d'actions de prévention non seulement en association avec ces acteurs économiques, mais également avec la municipalité.

2 – Préciser davantage le modèle de prévention primaire en lien avec les responsables et les formateurs de chaque CFA

D'un CFA à l'autre, les logiques éducatives qui prévalent ne sont pas tout à fait les mêmes. A partir des deux établissements investigués, on a pu mettre en évidence deux modèles d'intervention sur le champ éducatif :

- L'un peut être qualifié de modèle compréhensif dans la mesure où la stratégie éducative mise en place tente de tenir compte des caractéristiques individuelles de chaque jeune, de ses problèmes sociaux, de comprendre les motivations qui l'incitent à poser tel ou tel geste.
- L'autre relève davantage d'un modèle normatif par la diffusion et l'apprentissage de règles et de normes.

Certes ces deux modèles sont à la fois présents dans chacun des établissements mais avec des proportions plus ou moins marquées. Dans l'absolu et en théorie, selon que l'on opte pour tel ou tel modèle, les attitudes pédagogiques peuvent osciller d'une relative permissivité à des formes plus répressives. Toujours est-il que toute intervention en prévention primaire dans un établissement d'enseignement gagne à connaître la logique éducative qui y prévaut pour pouvoir composer avec elle dans la mise en œuvre des actions, voire éventuellement la discuter pour l'infléchir sur tel ou tel aspect.

C'est pourquoi il semble utile que l'identification du modèle éducatif dominant au sein d'un établissement fasse partie intégrante du diagnostic préalable. Et que sur cette base, soit discuté et adopté, en accord avec les responsables de l'établissement et l'équipe de formateurs, un modèle d'intervention spécifique.

3 – Renforcer la proposition d'outils de prévention par des protocoles détaillés d'intervention définis en commun avec les personnels et les intervenants

Au moment où l'évaluation a été menée, une relative imprécision régnait encore sur les outils structurants de la prévention mise en place. Les groupes de pairs n'avaient pas encore de consignes précises, ignoraient leur rôle précis et on pouvait s'interroger sur le mode de désignation des pairs. Il en allait de même pour les adultes-relais, hormis leur sélection. Mais ce constat n'est qu'un instantané dans un processus qui n'était pas encore achevé, aussi est-il difficile de formuler un jugement définitif.

Mais au-delà des évolutions certainement positives de ce processus, on peut insister sur la nécessité préalable de bien définir, dans le cadre d'un protocole écrit d'intervention, les objectifs de l'éducation ou de la prévention par les pairs, le rôle attendu de ces intervenants

issus des apprentis eux-mêmes, la procédure de leur sélection, les programmes de leur formation et de leur supervision, la présentation qui en est faite à leurs collègues, etc.

Pour les adultes-relais, les mêmes attentes peuvent être formulées, en y ajoutant la définition de protocoles précis de signalement et/ou d'orientation pour que les personnels engagés dans cette mission sachent avec précision comment intervenir dès lors qu'ils auront repéré un jeune en situation difficile par rapport à sa consommation de drogues ou d'alcool.

Protocole d'intervention, objectifs, procédures, tous ces éléments constitutifs de chaque outil de prévention et de son articulation avec les autres sont à élaborer, au cas par cas, établissement par établissement, en concertation avec les équipes locales et en fonction du diagnostic préalable.

Dans la définition d'un programme de prévention, une attention particulière est portée à la qualité de la définition des objectifs de telle ou telle action en veillant à ne pas confondre objectif et intention. Ainsi, par exemple, l'objectif général du projet est défini dans les documents de synthèse de l'action de la manière suivante : « *Mettre en place un programme de prévention des dépendances et toxicomanies au sein des neuf CFA de la région Lorraine à titre expérimental pour l'année 2006-2007* ». Cette formulation relève davantage d'une intention, au demeurant tautologique avec l'intitulé du programme, que d'objectifs désignant avec précision un ou des résultats attendus.

4 – Intégrer de manière plus explicite les différentes interventions dans un programme consolidé et cohérent de prévention

Les deux établissements enquêtés n'ont pas attendu le programme régional de prévention des conduites addictives pour engager des actions d'information et de prévention dans le cadre du cursus qu'ils proposent à leurs apprentis. Des actions sont menées depuis longtemps et ont continué à l'être depuis qu'ils se sont inscrits dans le programme régional. Avec ce cas de figure, il y a un risque de stratification des programmes, alors que leur intégration dans un processus, voire un protocole d'ensemble, semble requise.

5 – Disposer au sein de chaque établissement d'un répertoire mis à jour des partenaires et acteurs locaux susceptibles d'intervenir en complément ou dans le cadre d'une orientation

Les personnels, y compris les adultes-relais, ont regretté de ne pas suffisamment connaître les structures locales susceptibles d'intervenir, en cas de besoin, comme relais d'une intervention. De même, les partenariats déjà engagés par l'établissement avec les structures extérieures semblent ne pas être suffisamment repérés et connus par les personnels, hormis la direction. C'est pourquoi ils ont souhaité que cette connaissance soit renforcée et qu'elle puisse s'appuyer sur un répertoire détaillant l'activité de ces structures et l'intérêt qu'elles peuvent représenter pour l'orientation des apprentis en cas de besoin.

6 – Poser la question de l'accompagnement social des apprentis en difficulté

Dans les deux établissements enquêtés, la prise en compte des difficultés sociales d'une partie des apprentis a été évoquée avec insistance. La direction et les équipes éducatives confrontées à cette problématique se déclarent démunies face à leur volonté d'accompagnement social des apprentis concernés. Ils mesurent avec précision que cette

dimension ne relève pas de leur fonction première de formation, ni de la compétence du Conseil régional. Pour l'instant, ils y répondent avec plus ou moins d'intensité, selon les besoins repérés, mais ils sont en attente d'outils et de moyens supplémentaires pour la prendre en compte de la manière la plus satisfaisante possible.

Sur ce registre particulier, ils souhaitent que le Conseil régional puisse se faire le relais de leurs attentes auprès des instances qui ont la compétence ou des responsabilités dans le domaine de l'aide aux jeunes (conseils généraux, missions locales, communes, etc.).